

« Covid-19, un défaut de précaution caractérisé : les raisons d'un déni »

Pierre Lascoumes Sociologue, CEE - Sciences Po

Extrait de Christian Paul (édit), *L'action publique face à la pandémie*, Paris Berger-Levrault, 2021, p 49-58

Il a fallu attendre le 23 mars 2020 pour qu'une personnalité politique utilise à propos de la pandémie de Covid-19 le terme « précaution ». Encore faut-il noter qu'il ne s'agit pas d'un membre du Gouvernement, ni d'un expert de santé publique en charge de ce dossier, mais de Corinne Lepage, avocate et ancienne ministre de l'Environnement. Elle écrit : « On pourrait [...] avoir un débat sémantique sur le point de savoir si en janvier, puisque c'est là que la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, a tiré la sonnette d'alarme au niveau gouvernemental (et apparemment au niveau de la direction générale de la santé dès décembre 2019), il fallait parler à propos du coronavirus de prévention ou de précaution. Le débat pourrait paraître secondaire mais en réalité, il ne l'est pas. On rappellera que la précaution s'applique en cas de risque incertain et pour lequel le calcul des probabilités est impossible. Il s'agit en revanche de prévention lorsque le risque est connu dans ses effets et que les probabilités peuvent s'appliquer quant à l'importance de ses conséquences¹ ».

Comme l'indique Corinne Lepage début janvier et même en deçà, les pouvoirs publics français se trouvent face à la pandémie montante dans une situation d'incertitude qui relève typiquement de la précaution. Quatre indicateurs permettent d'avancer cela.

1 – Il existe depuis fin novembre 2019 un ensemble de signaux faibles liés à l'amorce d'une nouvelle maladie pulmonaire en Chine et dans quelques pays d'Asie (Singapour, Corée du Sud). Le premier cas est notifié à Wuhan le 17 novembre. Le réseau mondial de suivi des grippes (aviaires et autres) relève rapidement le danger.

2 – L'incertitude est médicale, le type de grippe n'est pas encore identifié. Tout au plus sait-on qu'elle est différente de celles déjà connues du type SRAS ou H1N1. Le virus ne sera génétiquement identifié qu'en janvier.

3 – Les indicateurs de gravité vont croissant dès janvier 2020, en Asie mais aussi en Europe. On peut dater le début d'une épidémie en utilisant des données d'incidence (vitesse de propagation) et en étudiant les génomes des virus. Dans les deux cas, en France, les études identifient la seconde quinzaine de janvier comme la période de démarrage de la pandémie². Selon cet expert, il est possible qu'il y ait eu des cas isolés début janvier, avant le premier cas officiel enregistré le 24 janvier. C'est un mois plus tard, fin février, que le nombre de cas déclarés est démultiplié et que le nombre de morts augmente significativement³.

4 – Enfin, Agnès Buzyn déclare, le 17 mars 2020, avoir prévenu le président de la République le 11 janvier et le Premier ministre le 30 janvier de la gravité de la situation.

¹ Lepage C., « Agnès Buzyn avait raison dans son inquiétude. C'est celle-ci qui aurait dû la guider », *Le Monde des idées*, 22 mars 2020.

² Samuel Alizon directeur de recherche CNRS, Université de Montpellier

³ Nouveaux cas quotidiens déclarés : 4 mars 286 ; 11 mars 487 ; 18 mars 1404 : Entre le 24 janvier et le 23 mars 2020 le total est de 16018 cas et 674 décès (Source Santé publique France).

Malgré ce contexte qui aurait pu conduire à des démarches de précaution, nous analyserons, dans un premier temps, la passivité des autorités publiques françaises et les raisons qui peuvent l'expliquer ; dans un second temps, nous mettrons en évidence le développement d'attitudes antiprécautions dans le milieu intellectuel français et ses effets sur la haute administration.

I – Impréparation et déni face à l'épidémie

Le 26 mai 2020, une mission d'information de l'Assemblée nationale est créée et obtient en juin pour six mois les pouvoirs d'une commission d'enquête. Une seconde mission est mise quant à elle en place au Sénat. Toutes ses auditions sont en ligne et attestent de l'impréparation et du déni qui ont prévalu de décembre 2019 à fin février 2020 tant dans l'administration de la santé que dans le Gouvernement. Le sottisier est impressionnant : « Le risque de propagation dans la population française est très faible » (A. Buzyn, 24 janvier 2020). La porte-parole du Gouvernement, Sibeth Ndiaye, s'est illustrée durant le mois de mars par ses positions antimasques. Le 4 mars, elle déclare sur France Inter (en s'étouffant presque de rire) : « Il faut vraiment qu'il y ait un contact qui soit prolongé avec quelqu'un, et une transmission par gouttelettes. C'est aussi la raison pour laquelle tout le monde ne portera pas de masque en France. » Le 17 mars, elle poursuit : « Les Français ne pourront pas acheter de masque dans les pharmacies parce que ce n'est pas nécessaire quand on n'est pas malade. » Enfin, le 20 mars, sur RMC, la même explique qu'elle ne porterait pas de masque parce qu'elle ne savait pas s'en servir : « L'utilisation d'un masque ce sont des gestes techniques précis, sinon on se gratte le nez sous le masque, et bien en fait on a du virus sur les mains, sinon on a une utilisation qui n'est pas bonne et ça peut être même contre-productif. » D'un point de vue, en théorie plus scientifique, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, informe dès la mi-février 2020 des collègues infectiologues : « La vague arrive, on va se la prendre »⁴. Il déclare à plusieurs reprises en mars 2019 : « Ne portez pas de masques [...] les masques sont uniquement pour les malades, pour les transports sanitaires, pour les secours aux personnes et pour les soignants » (bilan quotidien du 17 mars). Quand un parlementaire lui demande plus tard si ses propos étaient destinés à dissimuler la pénurie de masques, il déclare avoir suivi « l'évolution des connaissances... Il y a différents modes de transmission. Quand on était en janvier, en février, [...] il y avait une confirmation de la transmission manuportée, puis confirmation de la transmission par gouttelettes et donc nous avons adapté au fur et à mesure, c'était les recommandations internationales. Nous avons équipé les professionnels de santé en priorité évidemment » et « les malades et leurs contacts ». Il continue : « Les scientifiques ont alerté sur le risque de transmission aérienne en juin, il y a eu un avis de l'OMS en juillet et nous avons depuis août et septembre un élément très important avec un tableau très clair sur le niveau de risque publié dans le British Medical Journal sur le niveau de risque, selon le niveau de fragilité».

À lire toutes ces déclarations, et bien d'autres, le moins que l'on puisse dire est que les autorités publiques (administratives et politiques), bien que prévenues d'un danger imminent, n'ont pas adopté une attitude d'anticipation. Un facteur politique vient ajouter de la complexité au tableau. Les élections municipales de mars 2020 sont maintenues. À la suite d'une affaire personnelle, le candidat LRM à la mairie de Paris, Benjamin Griveaux, doit se retirer. À la surprise de beaucoup d'observateurs, c'est Agnès Buzyn qui est désignée par le parti pour lui

⁴ Bacqué R., « Coronavirus : la mission impossible de Jérôme Salomon, directeur général de la santé », *Le Monde.fr* 20 mars 2020 www.lemonde.fr/politique/article/2020/03/20/coronavirus-la-mission-impossible-de-gerome-salomon-directeur-general-de-la-sante_6033875_823448.html).

succéder. Elle démissionne du ministère de la Santé le 16 février, en pleine période critique. Comment comprendre ces différents raisonnements et ces choix ? Cette situation paraît au premier abord étonnante mais elle peut être éclairée par analyse de politique publique la plus élémentaire.

1 – Un événement, une situation, aussi tangibles soient-ils, sont toujours dépendants des termes dans lesquels ils sont pensés, des catégories qui leur sont appliquées, des raisonnements et des représentations qu'ils suscitent. Dans le cas de la covid-19 - avec son impact mondial, sa cohorte de malades, ses morts, sa pénurie de traitement et des hôpitaux menacés de saturation - les qualifications ont été multiples. D'abord sanitaires, elles sont rapidement devenues plus hospitalières que de santé publique. L'accent a surtout été mis sur la situation des établissements (éviter la saturation des services de réanimation) et secondairement sur la prévention des contaminations individuelles (faute de masques, de tests, de capacité à isoler les personnes contagieuses). Ensuite, les enjeux économiques (arrêt des activités, chômage), ceux de recherche médicale (vaccin) et ceux de liberté publique (contrôle des déplacements induit par les confinements) ont largement concurrencé les précédents. L'enjeu est devenu multiforme, instable et donc difficilement appréhendable.

2 – L'action publique dépend toujours de réseaux d'acteurs hétérogènes qui sont porteurs de représentations spécifiques, d'intérêts divergents et qui poursuivent des buts autonomes, parfois contradictoires, toujours difficiles à coordonner. Les coalitions entre acteurs sont le plus souvent conjoncturelles et en grande partie aléatoires dans leur durée. S'agissant de la covid-19, l'éparpillement des acteurs est manifeste : au niveau gouvernemental, le ministre de la Santé, que l'on s'attendrait à trouver en position centrale, est amplement concurrencé par celui de l'économie, mais surtout par le Premier ministre, et surtout le président de la République bardé d'un comité scientifique et d'un conseil de défense. Les processus décisionnels sont devenus pour le moins complexes si ce n'est embrouillés. De leurs côtés, les milieux scientifiques et médicaux ont été d'entrée très clivés et le sont restés à chaque étape. La forte médiatisation a amplifié la compétition des experts qui se poursuit toujours. Enfin, la politisation de l'enjeu conduit tous les groupes partisans à se positionner régulièrement selon leur logique de soutien/critique de l'action gouvernementale. Ainsi, les porte-parole sont multiples et l'impression de confusion est largement partagée. Le vendredi 6 mars, le président de la République se rend au théâtre et déclare : « La vie continue. Il n'y a aucune raison, mis à part pour les populations fragilisées, de modifier nos habitudes de sortie. » Dix jours plus tard le confinement général est annoncé.

On peut proposer plusieurs lectures de cette situation surprenante au premier abord. Ces interprétations sont d'ailleurs cumulables.

A – Une lecture politique

Au mois de janvier 2020, à l'heure où il était encore possible d'amorcer une démarche de précaution, l'agenda gouvernemental est envahi par la tenue des élections municipales. L'enjeu est d'autant plus important que c'est une première pour le parti gouvernemental (LREM) qui ne possède presque aucune implantation à ce niveau-là. Pour aller à l'essentiel, on peut dire sommairement que l'enjeu d'affirmation politique du parti présidentiel l'a emporté sur celui de la santé publique. En pleine crise sanitaire montante, la ministre de la Santé est incitée à quitter son poste pour se substituer au candidat pressenti, Benjamin Griveaux, disqualifié pour une affaire personnelle peu reluisante. Agnès Buzyn était pourtant consciente des risques montants

et avait prévenu le Président, puis le Premier ministre. Mais l'arbitrage a été fait par eux et par elle en faveur de l'enjeu politique du parti. Malgré le score élevé de d'E. Macron à Paris lors de la présidentielle, Madame Buzyn est battue lors de l'élection municipale dès le premier tour (arrivée en troisième position). Elle livre le soir même une déclaration émotionnelle qui n'explique rien, mais témoigne de son désarroi. Un article est publié le lendemain (17 mars) dans *Le Monde* sous la forme d'un entretien avec Ariane Chemin : « [...] Elle pleure, et ses larmes n'ont rien à voir avec celles d'"émotion" et de "déchirement" essuyées entre deux sourires lors de la passation de pouvoir au ministère de la Santé, il y a un mois. Ce sont des larmes lourdes, de fatigue, d'épuisement, mais aussi de remords. Elle se livre sans fard et l'aveu est terrible. "Quand j'ai quitté le ministère, assure-t-elle, je pleurais parce que je savais que la vague du tsunami était devant nous. Je suis partie en sachant que les élections n'auraient pas lieu." À mots à peine cachés, l'ex-ministre de la Santé reconnaît ce qui la déchire : fallait-il abandonner son poste en pleine tempête, alors qu'elle devinait le drame à venir ? [...] Sans attendre les directives de La République en marche (LREM) ou l'annonce du report du second tour, Agnès Buzyn a annoncé ce lundi « qu'en raison de la situation sanitaire et dans les hôpitaux », elle se retire du jeu. "C'est ma part de liberté, de citoyenne et de médecin." L'avait-elle donc perdu, ce libre arbitre, durant son aventure électorale ? Ses propos le laissent deviner. "Depuis le début je ne pensais qu'à une seule chose : au coronavirus. On aurait dû tout arrêter, c'était une mascarade. La dernière semaine a été un cauchemar. J'avais peur à chaque meeting. J'ai vécu cette campagne de manière dissociée." Le mot dit tout. A-t-on jamais gagné une élection en affichant pareille dualité ? »

Selon cette approche, le virus de la covid-19 était un obstacle à la rationalité politique dominante qui faisait de la victoire aux élections municipales l'enjeu principal. Le risque épidémique a, ainsi, été minoré et la décision de Mme Buzyn – aberrante au premier abord – devient compréhensible⁵.

B Une lecture cognitive

L'inaction et l'impréparation du Gouvernement face à la menace de la covid-196 peuvent aussi être interprétées comme le résultat de l'épisode précédent de la grippe H1N1 en 2009⁶. À cette occasion, Roselyne Bachelot, alors ministre de la Santé (2007-2010), avait commandé 94 millions de doses de vaccin pour un montant de 465 M€ et des masques pour un montant de 195 M€ ce qui portait le stock disponible de ce matériel à 1,7 milliard d'unités. Trois mois plus tard, l'épidémie se révèle beaucoup moins grave que ce qui était redouté. En France, fin 2009, seules 5 millions de personnes ont été vaccinées et il n'y aura finalement que 342 décès. En revanche, les critiques sont acerbes, considérant qu'il y a eu une surréaction des pouvoirs publics⁷.

Une commission d'enquête parlementaire est créée le 24 novembre 2009, qui estime les coûts engagés à 662 M€ Mais soutenue par le président de la République, Nicolas Sarkozy, et le Premier ministre, François Fillon, Roselyne Bachelot assume ses décisions et se réfère à une démarche de précaution. Devant les députés qui s'en prennent à sa gestion de crise, elle déclare : « Les masques sont un stock de précaution. Excusez-moi si ce mot devient un gros

⁵ Chemin A., « Les regrets d'Agnès Buzyn : "On aurait dû tout arrêter, c'était une mascarade" », *Le Monde.fr* 17 mars 2020.

⁶ Bergeron H. et Borraz O., « Impréparation et crise de l'État », *AOC*, 3 mars 2020.

⁷ Hirsch E. (dir.), *Pandémie grippale, l'ordre de mobilisation*, 2009, Paris, Éditions du Cerf

mot ici. Et ce n'est pas évidemment au moment où une autre pandémie surviendra qu'il s'agira de constituer des stocks. Un stock, par définition, est déjà constitué pour pouvoir protéger »⁸.

En termes de politique publique, l'épisode de la grippe H1N1, au lieu d'avoir été un moment d'apprentissage, est devenu un obstacle cognitif, mais aussi normatif. C'est l'analyse qu'en fait Roselyne Bachelot : « Mon affaire a amené un désarmement général, cela a décrédibilisé la parole politique. Les gens se sont dit : "On en fait trop." Et pour nous, politiques, le risque d'en faire trop est devenu plus grand que celui de ne pas en faire assez » (audition devant la commission d'enquête de l'Assemblée nationale le 23 mars 2010).

Ces deux lectures politiques et cognitives sont parfaitement complémentaires, la seconde ayant facilité la première.

II – Un mouvement intellectuel « antiprécaution »

Reprenons la formule de Roselyne Bachelot : « Les masques sont un stock de précaution. Excusez-moi si ce mot devient un gros mot ici. » Dès 2010, la ministre estime à juste titre que pour certains la précaution est « un gros mot ». C'est peu dire. Il existe en France un mouvement intellectuel antiprécaution qui s'est particulièrement affirmé depuis le début des années 2000. Ces Cassandre traitent ceux qui en défendent l'idée de « précautionnistes » et les accusent d'être des idéologues, diffuseurs de croyances fallacieuses.

La croisade antiprécaution s'est développée quand il a été question d'inscrire le principe de précaution en préambule de la Constitution dans la Charte de l'environnement. Il le sera finalement en 2005, après une rude bataille parlementaire, dans une formulation qui cadre précisément les situations dans lesquelles il peut être invoqué :

« Art. 5. – Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage »⁹.

Cet énoncé contient trois limites principales : – il faut qu'existe la menace d'une atteinte grave et irréversible à l'environnement ; – les pouvoirs publics sont alors tenus de procéder à une évaluation des dangers ; – sur cette base ils peuvent prendre des mesures provisoires et proportionnées¹⁰. C'est pourquoi prétendre que le principe de précaution est un obstacle à la recherche et à l'innovation, ou qu'il fonctionne comme un parapluie pour les décideurs politiques est soit une manifestation d'ignorance, soit une manipulation intellectuelle. Comme nous allons le voir, vu la qualité de ceux qui s'expriment ainsi, la seconde hypothèse est la plus probable.

Les « antiprécautionnistes » sont indifférents à la matérialité des textes en soutenant que les usages sociaux qui en sont faits débordent très largement le cadre juridique et débouchent sur des décisions aberrantes. Plus fondamentalement, il s'agit d'hyperrationalistes qui veulent

⁸ - Une série d'articles du journal *Le Monde* reconstituée de façon étayée l'avant et l'après de la grippe H1N1 : Davet G. et Lhomme F., « Le temps de l'armement sanitaire », du 5 au 9 mai 2020.

⁹ Cette définition est plus précise que celle qui figurait déjà dans le Code de l'environnement (art. L. 110-1) depuis 1995.

¹⁰ Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., « L'action mesurée ou comment décider sans trancher » (chap. 6), in Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y., *Agir dans un monde incertain – Essai sur la démocratie technique*, 2001, Paris, Seuil. Voir également, Renard S., « La police sanitaire au temps de la précaution », *RDSS*, mai 2019, no 3, p. 463-473.

dénoncer ce qu'ils considèrent comme des positions antisciences et antiprogrès. Ils craignent que ne s'imposent aux décideurs de fausses croyances et qu'ils prennent des jugements émotionnels dépourvus de fondements. Ce ne sont pas des marginaux paranoïaques ou des complotistes ignares qui s'expriment ainsi. L'Académie des sciences a été la place forte des opposants à la précaution. Rappelons qu'au nom des mêmes préjugés elle a propagé pendant longtemps des positions climato-sceptiques.

En 2003, le Pr Maurice Tubiana, président de la commission environnement de l'Académie, déclare : « Les académies des sciences et de médecine refusent l'introduction du principe de précaution dans la Constitution qui serait paralysante, qui constituerait un obstacle à la recherche et provoquerait d'innombrables procès ». En septembre 2017, un autre académicien, Évariste Sanchez-Palencia, conclut un rapport par cette formulation : « Il est clair qu'une application stricte du "principe de précaution" conduit soit à un immobilisme castrateur et absurde, soit à des conséquences imprévisibles, bien loin des buts poursuivis. Tout choix comporte un risque, une ouverture sur le futur qui dans aucun cas n'est complètement prévisible. » Il est des formulations moins brutales du dogme antiprécaution. Elles sont moins abruptes, plus argumentées, elles n'en partagent pas moins les objections de fond à ce standard de jugement et à la « pente savonneuse » qu'il aurait amorcée. On est ainsi très surpris que l'éditeur PUF confie à deux universitaires antiprécaution l'ouvrage de la collection *Que sais-je ?* sur le sujet¹¹. Anachronique dans cette collection académique, le titre a le mérite d'être explicite : « L'inquiétant principe de précaution » (2010). Il s'agit en effet d'un pamphlet, non d'un livre de référence. Une autre personnalité, Jean de Kersvadoué, spécialiste reconnu des politiques de santé, a également publié à la même époque un ouvrage critique de la précaution¹². Il y dénonce l'emprise croissante des peurs dans la société contemporaine et considère que le principe de précaution est une construction intellectuelle aberrante dans la mesure où il demande que l'on prenne en compte des risques que précisément on ne connaît pas. Il oublie de dire que l'énoncé appelle à une évaluation de la menace et ne peut conduire qu'à des mesures temporaires¹³.

Ce qui est le plus important c'est que ce courant intellectuel a pénétré profondément l'espace politico-administratif, en particulier dans le domaine de la santé publique. Et cela d'autant plus aisément qu'il va dans le sens de la volonté politique de réduction des budgets sociaux et de la dette publique. Roselyne Bachelot reprend aussi cet argument : le recul de la précaution et le désarmement sanitaire « ça ne passe pas, c'est comme si on éteignait la lumière dans une pièce. C'est un poison lent qui infuse et qui amène à des décisions budgétaires successives. L'État s'est imposé une rigueur, une diète à travers la RGPP de N. Sarkozy que d'autres ne s'imposaient pas (les collectivités locales) [...] Et cela a été dramatique, notamment pour la prévention des risques épidémiques »¹⁴. Selon ceux qui s'érigent en porte-parole de ce mouvement, nous sommes menacés par un « populisme » technophobe qui surestime les risques faibles et génère des coûts injustifiés. Le « raisonnable » aurait déserté la décision publique, il

¹¹ Gérald Bronner (sociologue spécialiste de sociologie cognitive et analyste des fausses croyances) et Étienne Géhin (philosophe).

¹² De Kersvadoué J., *La peur est au-dessus de nos moyens. Pour en finir avec le principe de précaution*, 2001, Paris, Plon.

¹³ Notons que ces grands défenseurs de la raison apportent pour seule preuve des abus de la précaution non des décisions publiques mais quelques jugements (rares) de condamnation d'opérateurs de télécommunication ayant implanté des antennes dans des zones où vivent des personnes électrosensibles, maladie encore mal objectivée. Une excellente critique, intellectuellement honnête, de ces deux ouvrages est faite par Yann Kindo, « Contre le principe de précaution », *Médiapart* 24 janv. 2011.

¹⁴ Davet G., Lhomme F., « Le temps de l'armement sanitaire », op cit note 8

s'agit pour eux de le rétablir. Le président de la République lui-même, à propos des interrogations sur l'implantation de la 5G a repris devant des entrepreneurs du numérique une formule significative des antiprécautions. Il a ironisé sur ceux qui préféreraient « le modèle Amish » et le « retour à la lampe à huile » (15 novembre 2020). Consciemment ou pas, depuis dix ans, nos dirigeants et leurs équipes ont intégré ce raisonnement, avec les résultats que l'on observe aujourd'hui. L'épidémie de la covid-19 est un excellent révélateur de l'emprise de l'antiprécautionnisme sur les décisions publiques.

Prenons au sérieux, pour un instant, trois des critiques principales des antiprécautionnistes et appliquons-les à la crise de santé publique actuelle, en endossant leur discours pour montrer les absurdités auxquelles elles aboutissent.

La précaution conduit à l'obsession du risque zéro et écarte tout raisonnement en termes de bénéfiques/risques – C'est pourquoi depuis une dizaine d'années les autorités sanitaires ont eu raison de réduire drastiquement les stocks de masques, gants, gel désinfectant, appareils respiratoires, de limiter la recherche sur les tests, ainsi que de diminuer le nombre de personnels hospitaliers. La vie sociale est un enchaînement de risques, nul n'y échappe, il est malsain de laisser croire qu'ils peuvent être maîtrisés.

La précaution implique une surestimation des risques faibles et conduit à des stratégies déraisonnablement coûteuses de surveillance et d'évaluation – C'est pourquoi les autorités sanitaires ont eu raison pendant deux mois de ne pas se laisser influencer par les alertes venues de Chine, par les pseudo lanceurs d'alerte et par des médias avides de drame. Il était raisonnable d'attendre que le nombre de cas quotidiens déclarés et de décès atteigne un seuil significatif pour commencer à prendre des mesures. Car c'est seulement à ce moment-là qu'on a su qu'on n'avait pas affaire à des peurs irrationnelles et à des fantasmes d'insécurité sanitaire, mais à une bonne et belle épidémie mortifère. La période de non-décision était fondée, car ce n'était pas le moment d'en faire trop.

Le soubassement idéologique du précautionnisme est « un fort sentiment antiprométhéen » et une haine viscérale de la prospérité économique des sociétés libérales – C'est pourquoi les autorités politiques ont eu raison de limiter le financement des recherches sur les zoonoses et sur ce vieux sujet qu'est la grippe. Cela n'intéresse pas les revues scientifiques internationales. La science doit contribuer à l'innovation et ne pas se complaire dans les musées de la connaissance. De même, l'État a eu raison de laisser l'essentiel de la production d'équipements sanitaires (masques et autres), mais aussi de produits pharmaceutiques (paracétamol, antibiotiques) être délocalisé en Asie où les coûts sont très maîtrisés. L'économie mondialisée est globalement positive, à quelques détails près.

On pourrait ainsi continuer à confronter les apôtres de l'antiprécautionnisme à la réalité de ces deux dernières années. L'absurdité et le cynisme cruel de leurs positions n'en apparaîtraient que plus grands. Au nom d'une raison qu'ils estiment trahie, il ne s'agit pour eux que de faire valoir leur vérité et d'imposer leur croyance. Mais leurs argumentaires ont des effets politiques dont témoigne l'impréparation gouvernementale face à l'épidémie de la covid-19. La responsabilité des acteurs politiques et de décideurs administratifs commence à être mise en cause¹⁵. Mais il ne faudrait pas oublier le contexte dans lequel ils ont agi, et les complices

¹⁵ Agnès Buzin a été mise en examen par la Cour de justice de la République le 10 septembre 2021 pour « mise en danger de la vie d'autrui », sur la base « d'indices graves et concordants »

intellectuels de leur défaillance. Les auteurs concernés déclareront sans doute qu'ils ne sont pas aux commandes politiques et qu'ils ont été mal compris. Mais en les lisant, on se rend compte à quel point, parés d'atours savants, les sermons de ces prêcheurs sont au moins aussi dangereux que cette précaution qu'ils diabolisent.